MaflottePro
SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Car Policy : qu'est-ce que c'est ?

Votre flotte reconditionnée.

Sommaire

Une bonne gestion de flotte automobile commence par des règles bien définies.

Maîtrise des coûts, besoins des collaborateurs, enjeux environnementaux… La gestion d'une flotte automobile représente un véritable défi pour les entreprises.

La Car Policy permet d'y répondre en définissant un cadre clair pour optimiser les dépenses, encadrer l'utilisation des véhicules et simplifier leur gestion.

À travers ce livre blanc, MaFlottePro vous donne les clés pour comprendre, construire et mettre en place une politique automobile adaptée aux besoins de votre entreprise.

---

1. Une Car Policy, c'est quoi ? 3

1.1. Définition de la Car Policy 3
1.2. À qui se destine une Car Policy ? 3

2. Pourquoi mettre en place une Car Policy au sein des entreprises ? 5

2.1. Les raisons économiques 5
2.2. Les raisons techniques 6
2.3. Les raisons éthiques et la contribution à la RSE 6

3. Le contenu d'une bonne Car Policy 8

3.1. La sélection des véhicules qui constituent la flotte 8
3.2. Le financement des véhicules 8
3.3. L'entretien des véhicules 9
3.4. Les bénéficiaires des véhicules 10
3.5. Les règles d'utilisation des véhicules et les sanctions en cas de manquement 11

4. La création de la Car Policy 12

4.1. Les parties prenantes au projet de Car Policy 12
4.2. La diffusion de la Car Policy au sein de l'entreprise 13

5. MaFlottePro, votre partenaire pour la constitution de votre flotte automobile 14

01 Une Car Policy, c'est quoi ?

1.1 Définition de la Car Policy

La Car Policy, ou politique automobile d'entreprise, désigne l'ensemble des règles qu'une entreprise fixe pour encadrer l'attribution et l'utilisation des véhicules mis à disposition de ses collaborateurs et de sa direction. Elle ne se limite pas à un simple document administratif : elle constitue un véritable cadre de gestion, qui relie les besoins opérationnels de l'entreprise, les contraintes budgétaires, les obligations fiscales et les nécessités en matière de mobilité de ses effectifs.

Concrètement, la Car Policy précise qui peut bénéficier d'un véhicule, selon quelles conditions et dans quel but. Elle définit également le type de véhicule attribué, le mode de financement retenu, les plafonds de budget, les services associés ainsi que les règles d'usage. Elle peut ainsi aborder des sujets aussi variés que le carburant, l'entretien, l'assurance, les amendes, la mobilité électrique, le télétravail ou encore l'utilisation personnelle du véhicule.

Une Car Policy bien construite remplit plusieurs fonctions complémentaires. Elle sécurise l'entreprise en rendant les décisions plus transparentes et homogènes. Elle facilite le pilotage du parc automobile en donnant des repères clairs aux équipes RH, financières et de gestion de flotte. Enfin, elle améliore l'expérience des collaborateurs en évitant les zones d'ombre et les traitements inégaux.

Dans les entreprises de taille importante, la Car Policy est souvent formalisée dans un document de référence, validé par la direction et communiqué à l'ensemble des bénéficiaires. Dans une PME, elle peut prendre une forme plus simple, mais reste tout aussi utile : même avec quelques véhicules, des règles claires permettent d'éviter les arbitrages au cas par cas et les dérives de coûts.

La Car Policy doit enfin être considérée comme un document vivant. Les besoins de mobilité évoluent, les réglementations changent, les technologies se développent et les attentes des salariés se transforment. Une politique automobile efficace n'est donc pas figée : elle s'ajuste régulièrement pour rester alignée avec la stratégie de l'entreprise.

1.2 À qui se destine une Car Policy ?

La Car Policy concerne toutes les entreprises qui mettent des véhicules à disposition de leurs collaborateurs, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Elle s'adresse aussi bien à une TPE disposant de quelques utilitaires qu'à un grand groupe gérant plusieurs centaines de véhicules dans sa flotte automobile.

Elle concerne en premier lieu les collaborateurs bénéficiaires d'un véhicule de fonction, c'est-à-dire d'un véhicule attribué dans le cadre de leurs fonctions. Selon les entreprises, cet avantage peut être réservé à certaines catégories de postes, comme les commerciaux, les dirigeants, les techniciens itinérants ou les responsables de secteur. Il peut aussi être ouvert plus largement, notamment lorsque le véhicule constitue un levier d'attractivité pour l'entreprise.

La Car Policy intéresse également les salariés utilisant un véhicule de service. Contrairement au véhicule de fonction, celui-ci est généralement réservé à un usage professionnel et n'est pas conservé par le collaborateur en dehors des horaires de travail. Les règles d'utilisation, de restitution et de responsabilité doivent alors être clairement établies pour éviter les inégalités, et engendrer des dépenses additionnelles pour l'entreprise.

Au-delà des conducteurs, la Car Policy s'adresse aux différents acteurs internes qui participent à la gestion de la flotte :

- La direction générale, qui définit les orientations stratégiques, le budget global et les priorités de l'entreprise.
- Les équipes financières, qui suivent les coûts, les investissements, la fiscalité et le retour sur investissement du parc automobile.
- Les ressources humaines, qui intègrent la Car Policy dans la politique de rémunération, d'avantages sociaux et d'attractivité des talents.
- Les responsables de flotte ou les acheteurs, qui sélectionnent les véhicules, négocient les contrats et assurent le suivi opérationnel.
- Les managers, qui appliquent les règles au quotidien et accompagnent leurs équipes dans l'utilisation des véhicules.

Enfin, la Car Policy peut concerner les entreprises qui souhaitent repenser leur organisation de la mobilité.

Face à la montée en puissance des véhicules électriques, à l'évolution des cadres fiscaux et à l'importance croissante des enjeux environnementaux, de nombreuses organisations utilisent leur politique automobile comme un outil de transformation. Elle devient alors un moyen de concilier performance opérationnelle, maîtrise des coûts et responsabilité sociétale.

02 Pourquoi mettre en place une Car Policy au sein des entreprises ?

La mise en place d'une Car Policy répond rarement à une seule préoccupation. Elle permet à l'entreprise de structurer un poste de dépense souvent significatif, de fiabiliser la gestion de ses véhicules et d'inscrire sa politique de mobilité dans une démarche plus responsable. En l'absence de règles formalisées, les décisions tendent à être prises au cas par cas, ce qui complique le pilotage et fragilise l'équité entre ses membres.

2.1. Les raisons économiques

Le parc automobile représente, pour de nombreuses organisations, l'un des premiers postes de dépenses après la masse salariale et les locaux. Au-delà du prix d'acquisition ou de location des véhicules, les coûts réels, symbolisés par le TCO (Total Cost of Ownership) incluent le carburant ou l'électricité, l'entretien, les pneumatiques, l'assurance, la fiscalité, les amendes, la gestion administrative et la perte de valeur du véhicule dans le temps.

La Car Policy permet de lister et contrôler ces dépenses. En définissant à l'avance les catégories de véhicules à la disposition de l'effectif, les plafonds budgétaires pour chaque véhicule détenu et des modalités de financement, l'entreprise évite les choix dispersés et contrôle plus efficacement ses dépenses liées à sa mobilité.



De plus, des règles claires sur l'entretien, le carburant, les trajets professionnels ou l'usage personnel limitent les abus et facilitent le contrôle. Déterminer en amont de l'achat les besoins en matière de catégories de véhicules permet de négocier de meilleures conditions auprès des fournisseurs, de simplifier la gestion des contrats et de rationaliser les renouvellements.

Une Car Policy bien pensée protège la trésorerie. Elle donne à l'entreprise une vision plus fiable de ses engagements futurs et l'aide à anticiper les investissements liés au renouvellement du parc. Pour une PME comme pour un grand groupe, cette anticipation lui permet d'optimiser ses dépenses et assainir au maximum ses finances.

2.2. Les raisons techniques

La gestion d'une flotte mobilise de nombreuses compétences et génère une quantité importante d'informations : contrats, kilométrages, entretiens, sinistres, consommations, immatriculations, assurances ou échéances de renouvellement, disponibilités des véhicules … Sans cadre commun, ces données sont souvent dispersées entre plusieurs interlocuteurs, ce qui rend difficile le suivi précis du parc.

La Car Policy apporte une réponse organisationnelle à cette complexité. Elle définit les responsabilités de chacun, les procédures à suivre et les indicateurs à surveiller. Elle facilite ainsi le travail des équipes en charge de la flotte, qu'elles soient internes ou confiées à un prestataire spécialisé.

Elle permet également d'adapter les véhicules aux besoins réels des collaborateurs. Un commercial effectuant de longs trajets autoroutiers n'a pas les mêmes exigences qu'un technicien intervenant sur des chantiers. En définissant des catégories de véhicules selon les fonctions, les distances parcourues et les contraintes professionnelles, l'entreprise évite les attributions inadaptées.

Enfin, elle améliore la sécurité et la conformité. En rappelant les obligations liées à l'assurance, à l'entretien, au contrôle technique ou au respect du code de la route, l'entreprise réduit les risques d'incident et sécurise son fonctionnement. Elle dispose également d'un cadre plus simple pour gérer les sinistres, les litiges et les responsabilités en cas d'accident.

2.3. Les raisons éthiques et la contribution à la RSE

La Car Policy ne se limite pas à une question de budget ou d'organisation. Elle exprime aussi la manière dont une entreprise conçoit la mobilité professionnelle, l'équité entre ses collaborateurs et son impact environnemental.

Sur le plan social, elle garantit un traitement plus homogène des salariés. Les critères d'attribution, les niveaux de budget et les avantages associés sont définis à l'avance, ce qui limite les décisions subjectives et renforce la transparence.

Sur le plan environnemental, la politique automobile devient un levier concret de la démarche RSE, c'est-à-dire de responsabilité sociétale des entreprises. Elle peut orienter le parc vers des véhicules moins émetteurs, favoriser les motorisations électriques ou hybrides lorsque les usages le permettent, encourager une conduite plus sobre et intégrer des critères environnementaux dans le choix des fournisseurs.

Elle peut également s'inscrire dans une réflexion plus large sur les déplacements professionnels. Selon les besoins, l'entreprise peut envisager des alternatives au véhicule individuel : transports en commun, covoiturage, véhicules partagés, mobilités douces ou solutions multimodales. L'objectif n'est pas de supprimer systématiquement la voiture, mais de proposer le mode de déplacement le plus pertinent pour chaque situation.

La mise en place d'une car policy responsable renforce la cohérence entre le discours de l'entreprise et ses actions : elle démontre que les engagements environnementaux ne se limitent pas à des principes généraux, mais se traduisent dans des décisions concrètes, de la sélection des véhicules à leur attribution aux membres de l'effectif, en passant par leur entretien. Pour les collaborateurs, les clients et les partenaires extérieurs, cette cohérence constitue un signal fort d'une entreprise bien gérée et bien organisée.



03 Le contenu d'une bonne Car Policy

Une Car Policy efficace ne se réduit pas à une liste de véhicules autorisés. Elle constitue un cadre complet qui précise les règles d'attribution, de financement, d'entretien et d'utilisation de la flotte. Plus ces règles sont claires, plus l'entreprise facilite la prise de décision, réduit les litiges et garantit un traitement cohérent entre les collaborateurs.

3.1. La sélection des véhicules qui constituent la flotte

La sélection des véhicules est la base de toute Car Policy. Elle doit reposer sur les besoins réels de l'entreprise et des collaborateurs, plutôt que sur des habitudes ou des préférences individuelles. Un véhicule pertinent est celui qui correspond à l'usage professionnel attendu, tout en restant cohérent avec le budget et les objectifs de l'organisation.

Pour structurer cette sélection, l'entreprise peut définir plusieurs catégories de véhicules. Chaque catégorie correspond à un niveau de fonction, à un type d'utilisation ou à un besoin opérationnel spécifique.

- Le type de véhicule : citadine, berline, SUV, break, utilitaire, véhicule électrique ou hybride.
- Le niveau de gamme et les équipements de série acceptés.
- Le budget maximal par catégorie de bénéficiaires.
- Les motorisations autorisées ou encouragées.
- Les exigences en matière de sécurité, de confort et d'émissions.

3.2. Le financement des véhicules

Le mode de financement détermine la manière dont l'entreprise acquiert et exploite ses véhicules. Il influence directement la trésorerie, la fiscalité, la flexibilité du parc et la gestion administrative. La Car Policy doit donc définir clairement les solutions retenues et les critères de choix.

Plusieurs options existent : l'achat comptant, la location longue durée, le leasing et d'autres encore. L'achat permet à l'entreprise de devenir propriétaire du véhicule, mais mobilise un capital important et l'expose aux aléas de la revente. La location longue durée, souvent appelée LLD, consiste à louer un véhicule sur une période déterminée, avec des mensualités qui peuvent inclure certains services. Le leasing, ou crédit-bail, offre également une formule de location avec possibilité d'achat en fin de contrat.

Le choix dépend des priorités de l'entreprise : la LLD favorise la préservation de la trésorerie, tandis qu'un achat comptant sera privilégié par les entreprises qui cherchent à faire de sa flotte de véhicules un actif. Une organisation qui souhaite préserver sa trésorerie et externaliser une partie de la gestion privilégiera souvent la LLD.

Toujours dans une logique économique et de financement, l'achat de véhicules reconditionnés est une option à considérer dans une Car Policy. Disponibles rapidement et remis en état par un expert, les voitures reconditionnées sont aussi proposées à des prix attractifs, tout en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse. Une solution à laquelle vous pouvez opter en constituant votre flotte automobile avec MaFlottePro.

La Car Policy doit aussi préciser les éléments inclus dans le financement : entretien, assistance, assurance, pneumatiques, véhicule de remplacement ou gestion des amendes. Ces services peuvent simplifier la gestion quotidienne, mais ils doivent être comparés avec attention afin d'éviter les doublons ou les coûts inutiles.

3.3. L'entretien des véhicules

L'entretien conditionne la sécurité des conducteurs, la durée de vie des véhicules et le niveau des coûts d'exploitation. Une Car Policy doit donc définir précisément les responsabilités de chacun et les procédures à respecter.

Cela intègre l'entretien courant, les réparations, le contrôle technique, le remplacement des pneumatiques et la gestion des imprévus. Selon le mode de financement retenu, ces prestations peuvent être incluses dans un contrat de location ou gérées directement par l'entreprise.

La Car Policy peut également prévoir les règles suivantes :

- Le respect des échéances d'entretien constructeur.
- Les modalités de prise de rendez-vous et de validation des réparations.
- Le choix des garages agréés ou des réseaux de maintenance autorisés.
- La gestion des pneumatiques, incluant leur remplacement et leur suivi.
- La conduite à tenir en cas de panne, d'accident ou de besoin d'assistance.

Un entretien régulier évite les pannes coûteuses et prolonge la durée d'utilisation des véhicules. Il contribue aussi à préserver leur valeur de revente, élément important pour les entreprises qui revendent leurs véhicules en fin de cycle.

À l'inverse, un manque de suivi peut entraîner des immobilisations, des surcoûts et une dégradation de l'expérience des collaborateurs.

3.4. Les bénéficiaires des véhicules

L'attribution des véhicules doit reposer sur des critères objectifs, connus de tous. C'est l'un des rôles essentiels de la Car Policy : éviter que l'accès à un véhicule ne dépende d'arbitrages individuels ou de situations non formalisées.

L'entreprise définit généralement des catégories de bénéficiaires selon les fonctions, les responsabilités, les déplacements professionnels ou les contraintes d'activité. Les commerciaux, les techniciens itinérants, les responsables de secteur et les dirigeants ne présentent pas les mêmes besoins. Certains postes nécessitent un véhicule disponible en permanence, tandis que d'autres peuvent satisfaire à des solutions de mobilité alternatives.

La Car Policy précise également la nature de l'avantage accordé. Un véhicule de fonction est généralement mis à disposition du collaborateur de manière continue, y compris pour un usage privé lorsque la politique de l'entreprise le permet. Un véhicule de service, en revanche, est réservé aux déplacements professionnels et doit être restitué selon les règles définies par l'entreprise.

Il convient aussi de déterminer si le véhicule peut être utilisé par le conjoint ou un autre membre du foyer, sous quelles conditions et avec quelles responsabilités. Ces éléments doivent être explicités afin d'éviter toute ambiguïté en cas de sinistre ou de litige.

Enfin, la Car Policy peut prévoir les modalités d'attribution et de restitution du véhicule : arrivée d'un nouveau collaborateur, changement de poste, départ de l'entreprise, congé longue durée ou modification des besoins professionnels. Des règles claires facilitent la gestion administrative et évitent les interruptions de service.



3.5. Les règles d'utilisation des véhicules et les sanctions en cas de manquement

Les règles d'utilisation protègent à la fois l'entreprise, les collaborateurs et les tiers. Elles doivent être suffisamment précises pour être appliquées, mais suffisamment lisibles pour être comprises sans interprétation excessive.

La Car Policy peut encadrer l'usage professionnel et, le cas échéant, l'usage personnel du véhicule. Elle précise notamment les conditions d'utilisation par le bénéficiaire, les personnes autorisées à conduire, les zones géographiques couvertes et les modalités de prise en charge du carburant ou de l'électricité.

Elle doit également rappeler les obligations essentielles du conducteur :

- Respecter le code de la route et les limitations de vitesse.
- Maintenir le véhicule en bon état et signaler rapidement tout incident.
- Effectuer les contrôles de base, tels que la vérification des niveaux, des pneumatiques et de l'éclairage.
- Conserver les justificatifs liés aux dépenses professionnelles.
- Déclarer sans délai tout accident, vol, amende ou dommage.

La question des sanctions doit être abordée avec rigueur. En cas de manquement, l'entreprise doit pouvoir s'appuyer sur des règles connues et proportionnées. Selon la gravité des faits, les mesures peuvent aller d'un simple rappel à la règle jusqu'à la suspension temporaire de l'avantage, la reprise du véhicule ou l'engagement d'une procédure disciplinaire, dans le respect du droit du travail.

Les amendes constituent un point particulièrement sensible. La Car Policy doit déterminer qui supporte financièrement les contraventions liées à un usage personnel ou à un manquement du conducteur. Elle doit aussi préciser les modalités de gestion administrative, car l'entreprise reste souvent destinataire des avis de contravention lorsqu'elle est propriétaire ou locataire du véhicule.
Enfin, les règles d'utilisation doivent être communiquées clairement dès l'attribution du véhicule. Un collaborateur informé de ses responsabilités est plus à même de les respecter.

04 La création de la Car Policy

La création d'une Car Policy ne doit pas être confiée à un seul service. Elle résulte d'un travail collectif, qui associe la direction, les gestionnaires de flotte et les représentants des collaborateurs. Cette approche collective permet d'obtenir des règles réalistes, acceptées par le terrain et alignées avec les objectifs de l'entreprise.

4.1. Les parties prenantes au projet de Car Policy

Le premier acteur du projet est la direction générale. Elle définit le cap stratégique : niveau d'investissement acceptable, priorités en matière de mobilité, objectifs environnementaux et place du véhicule dans la politique d'avantages sociaux. Sans validation de la direction, la Car Policy risque de rester un document technique sans réelle portée décisionnelle.

La direction financière intervient ensuite pour évaluer l'impact budgétaire des choix envisagés. Elle analyse les coûts d'acquisition, de location, d'entretien, de carburant, d'assurance et de fiscalité. Son rôle consiste également à comparer les différentes solutions de financement et à s'assurer que la politique retenue reste soutenable dans la durée.

Les ressources humaines apportent une vision essentielle sur l'équité, l'attractivité et la communication interne. Elles veillent à ce que les critères d'attribution soient compréhensibles et cohérents avec la politique de rémunération. Elles participent aussi à la définition des avantages liés au véhicule, notamment lorsque celui-ci peut être utilisé à titre personnel.

Les responsables de flotte, les acheteurs ou les gestionnaires de parc constituent le cœur opérationnel du projet. Ils connaissent les contraintes concrètes : disponibilité des véhicules, délais de livraison, coûts d'entretien, relations avec les fournisseurs, gestion des sinistres et suivi des kilométrages. Leur expertise permet de transformer les orientations stratégiques en règles applicables au quotidien.

Les managers et les collaborateurs bénéficiaires doivent également être associés à la réflexion. Leurs retours permettent d'identifier les besoins réels en matière de mobilité, les contraintes de terrain et les éventuelles difficultés d'usage. Cette consultation évite de concevoir une politique théorique, difficile à appliquer une fois déployée.

Enfin, l'entreprise peut faire appel à des partenaires externes : loueurs, courtiers, spécialistes de la gestion de flotte, experts comptables ou fournisseurs de véhicules. Leur apport est particulièrement utile pour comparer les solutions de financement, anticiper les évolutions réglementaires ou structurer un parc important. Chez MaFlottePro, cet accompagnement peut notamment aider les entreprises à sélectionner des véhicules d'occasion reconditionnés adaptés à leurs besoins, tout en maîtrisant leur budget.

4.2. La diffusion de la Car Policy au sein de l'entreprise

Une Car Policy bien construite ne produit ses effets que si elle est connue et comprise. Sa diffusion doit donc être organisée avec autant de soin que sa rédaction. L'objectif est que chaque collaborateur concerné sache quelles règles s'appliquent à sa situation, quels sont ses droits et quelles responsabilités il assume.

La diffusion commence généralement par une communication officielle de la direction ou des ressources humaines. Ce premier message explique les raisons de la mise en place de la politique automobile, les grands principes retenus et les bénéfices attendus pour l'entreprise comme pour les collaborateurs. Il donne du sens au document et facilite son acceptation.

Le document lui-même doit ensuite être accessible facilement. Il peut être publié sur l'intranet, intégré à l'espace RH, remis lors de l'attribution d'un véhicule ou partagé lors des entretiens d'intégration. L'essentiel est d'éviter qu'il reste stocké dans un dossier interne, consulté uniquement en cas de problème.

La Car Policy peut être accompagnée d'outils plus synthétiques : une fiche pratique, une FAQ, un récapitulatif des catégories de véhicules ou un guide destiné aux managers. Ces supports facilitent la compréhension des règles essentielles sans obliger chaque collaborateur à lire l'intégralité du document.

Puisque la Car Policy d'une entreprise est amenée à évoluer avec le temps, la communication ne doit pas s'arrêter à la publication initiale. Chaque évolution significative doit être annoncée et expliquée : modification des plafonds budgétaires, intégration de nouveaux modèles, développement des véhicules électriques ou changement des règles d'usage.



05 MaFlottePro, votre partenaire pour la constitution de votre flotte automobile

Spécialiste dans l'accompagnement des entreprises dans leur gestion et l'optimisation de leur flotte de véhicules d'occasion, MaFlottePro met à votre disposition une solution de mobilité professionnelle, en accord avec vos besoins et votre budget.

Nous proposons un large choix de voitures d'occasion, ce qui nous permet de répondre à tout type de projet. Quels que soient le type de voiture (utilitaire, citadine, berline …) et le type de motorisation (diesel, essence, hybride, électrique …), nous sommes en mesure de vous fournir une flotte complète, dans la limite du budget que vous vous êtes fixé.

Tout au long de votre projet, vous serez accompagné par un expert, doté d'une approche orientée coût global (TCO), simplicité et performance opérationnelle.

Chaque véhicule de la flotte aura fait l'objet d'un reconditionnement, un processus qui est assuré par des experts en carrosserie et mécanique, vous apportant ainsi une fiabilité exceptionnelle, à un coût avantageux.

Vous avez un projet d'investissement dans une flotte ou dans l'achat d'un véhicule de direction ? Contactez notre équipe pour plus de renseignements sur la constitution de votre prochain flotte de véhicules.

MaflottePro
SOLUTIONS DE MOBILITÉ

MaflottePro est une marque commerciale du groupe Sofipel.
SOFIPEL - SAS au capital de 2 826 942€ - Angle Boulevard de l'Europe 175, Rue de Gouesnou - RCS Brest 440 978 062